

Demande d'enregistrement des tiers

(Loi sur le financement de l'activité politique, L.N.B. 1978, c.P-9.3, art.84.3)



P 04 962

(2010-07-12)

Élections générales provinciales, le 27 septembre 2010

Enregistrement pour la période de campagne électorale du 26 août 2010 au 27 septembre 2010.

Demandeur Veuillez cocher la case appropriée indiquant le type de demandeur et inscrire les renseignements demandés :	
<input type="checkbox"/> Particulier	
<i>Nom</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Téléphone</i>	<i>Courriel (facultatif)</i>
<input type="checkbox"/> Société	
<i>Dénomination sociale (au complet)</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Numéro de téléphone</i>	
Signataire autorisé de la société :	
<i>Nom</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Téléphone</i>	<i>Courriel (facultatif)</i>
<input type="checkbox"/> Groupe	
<i>Nom</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Numéro de téléphone</i>	
Responsable du groupe :	
<i>Nom</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Téléphone</i>	<i>Courriel (facultatif)</i>
Communications Fournir l'adresse et le numéro de téléphone du bureau du tiers où sont conservés ses livres comptables et ses registres ainsi que ceux du bureau où peuvent être adressées les communications [84.3(3)d)]:	
<input type="checkbox"/> Même chose que ci-dessus, ou	
<input type="checkbox"/> _____	

Obligation de s'enregistrer en vertu de la Loi sur le financement de l'activité politique

Veuillez cocher la case qui décrit la demande d'enregistrement :

- Obligatoire : Le tiers doit s'enregistrer immédiatement après avoir engagé des dépenses de publicité électorale qui dépassent au total 500 \$ [84.3(1)].
- Volontaire : Le tiers peut s'enregistrer conformément au présent article avant d'avoir engagé des dépenses de publicité électorale qui dépassent au total 500 \$ [84.3(2)].

Institutions financières

Énumérez les noms et les adresses de chaque institution financière où seront déposées pour le compte du tiers les contributions pour publicité électorale [84.3(3)f)]:

Nom

Adresse

Numéro de compte (facultatif)

Nom

Adresse

Numéro de compte (facultatif)

Soumission de la demande

La demande d'enregistrement d'origine (signée) doit être envoyée au contrôleur du financement politique [84.3(3)] à l'adresse suivante :

Contrôleur du financement politique
Élections Nouveau-Brunswick
102-551, rue King
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1E7

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Nathan Phillips, CA
Directeur adjoint des élections, Financement politique
Téléphone : 506-453-2218
Sans frais : 1-800-308-2922
Télec. : 506-457-4926
nathan.phillips@electionsnb.ca

www.electionsnb.ca

Nomination d'un directeur des finances [84.3(3)e]

Avant de présenter une demande d'enregistrement, le tiers doit nommer un directeur des finances [84.35(1)].

Nom

Adresse

Téléphone

Courriel (facultatif)

Déclaration du directeur des finances

La déclaration ci-dessous doit être signée par le directeur des finances du tiers indiquant qu'il accepte sa nomination [84.3(3)h] :

1. J'accepte ma nomination en tant que directeur des finances de ce tiers.
2. Je connais les obligations et responsabilités de ce poste en vertu du paragraphe 84.35(4) de la *Loi sur le financement de l'activité politique*. Le directeur des finances est tenu :
 - a) de s'assurer que le tiers se conforme aux dispositions de la *Loi sur le financement de l'activité politique*;
 - b) d'accepter toutes contributions faites au tiers pour publicité électorale;
 - c) d'autoriser toutes les dépenses de publicité électorale engagées par le tiers ou pour son compte;
 - d) de tenir les livres comptables, registres et autres documents du tiers; et
 - e) de déposer les rapports qu'exige l'article 84.6.
3. Je connais les compétences requises d'un directeur des finances en vertu du paragraphe 84.35(2) de la *Loi sur le financement de l'activité politique*. J'atteste que je ne suis pas :
 - a) un candidat;
 - b) un agent officiel d'un candidat;
 - c) un agent principal d'un parti politique enregistré;
 - d) un agent de circonscription d'un parti politique enregistré;
 - e) un représentant officiel ou un représentant officiel adjoint d'un parti politique enregistré ou d'une association de circonscription enregistrée;
 - f) un membre de l'exécutif d'un parti politique enregistré ou d'une association de circonscription enregistrée; ou
 - g) un membre du personnel électoral.

Signature _____

Date _____

Déclaration du demandeur

Je déclare que le tiers agit de façon indépendante d'un parti politique enregistré, d'une association de circonscription enregistrée, d'un candidat ou d'un autre tiers et non de concert avec eux [84.3(3)i)].

Je comprends que l'enregistrement du tiers n'est valide que pour la campagne électorale en cours [84.3(6)].

Je comprends que, commet une infraction, quiconque omet d'enregistrer un tiers conformément à l'article 84.3 punissable à titre d'infraction de la classe H en vertu de la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* [88].

Signature _____
(Particulier, signataire autorisé d'une société ou responsable du groupe)

Date _____